



# RESUME ETUDE D'IMPACT



**EARL GOUBLE SYLVAIN  
SIEGE : 2 RUE DES VERGERS  
08400 MONT SAINT MARTIN  
(SITE ELEVAGE : « LA DEMOISELLE »  
08400 SAINT MOREL))**



**NATURE DE LA DEMANDE :  
ENREGISTREMENT D'UN SITE DE PRODUCTION  
D'ŒUFS DE POULES DE CONSOMMATION**

Technopole Saint-Brieuc Armor  
8, rue Jean Rostand - 22440 PLOUFRAGAN  
Tél. : 02 96 52 18 84  
[environnement@ardieconcept.com](mailto:environnement@ardieconcept.com)



[www.ardieconcept.fr](http://www.ardieconcept.fr)

## **1. DESCRIPTION DU PROJET**

### **1.1. Description de la localisation du projet :**

Le projet est localisé dans les Ardennes, sur la commune de Saint-Morel (08400), au lieu-dit « La Demoiselle ». Il s'implante sur la parcelle cadastrale section ZO n°43, d'une surface de 6,7550 ha. L'aire d'étude s'étend sur un rayon de 3 km englobant les communes de Monthois, Liry, et Mont-Saint-Martin.

### **1.2. Description des caractéristiques physiques de l'ensemble du projet :**

#### 1.2.1. Les bâtiments existants :

Le site dispose d'un hangar de stockage de 443 m<sup>2</sup> et d'un centre de conditionnement (avec bureau) de 148 m<sup>2</sup>, comprenant un jardin d'hiver. Les installations, à soubassement béton et charpente métallique, sont équipées de volières et de chaînes d'alimentation plates conçues pour 40 000 poules pondeuses.

#### 1.2.2/ 1.2.3. Bâtiments à démolir et en projet :

Aucune démolition ni construction de nouveau bâtiment n'est prévue.

### **1.3. Description des principales caractéristiques de la phase opérationnelle :**

#### 1.3.1. Procédé de fabrication :

L'exploitation d'une capacité de 40 000 poules pondeuses fonctionne en bande unique : les poulettes arrivent à 17/18 semaines et sont élevées jusqu'à environ 78 semaines avant d'être réformées. Le site intègre également une unité de production d'engrais organique à partir des fientes.

#### 1.3.2. Énergie :

La consommation électrique (éclairage, ventilation, alimentation) passera de 130 000 à 170 000 KWh/an. S'y ajoutent 100 l/an de fioul pour le groupe électrogène de secours, du gaz pour le séchage, et 1000 l/an de GNR pour les engins de manutention.

#### 1.3.3. Ressources utilisées :

Les besoins en eau, pompée via un forage pour l'abreuvement et le nettoyage, s'élèveront à 3 000 m<sup>3</sup>/an. Les besoins en aliments pour volailles passeront à 1 750 T/an.

### **1.4. Estimation des types et quantités de résidus et d'émissions :**

#### 1.4.1. Eau :

Il n'y aura aucun rejet direct dans l'eau. Les eaux pluviales des toitures sont infiltrées le long des bâtiments, tandis que celles des aires de circulation rejoignent des fossés ou le sol.

#### 1.4.2. Air (Rejets atmosphériques) :

Les émissions post-projet s'établiront à 4 639 kg/an pour les particules fines/totales, 4 848 kg/an pour l'ammoniac (NH<sub>3</sub>), 140 kg/an pour le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et 1 115 kg/an pour le méthane. Par rapport à un élevage "standard", les équipements prévus permettent une chute drastique des rejets : - 66 % d'ammoniac et -73 % de protoxyde d'azote.

#### 1.4.3. Sol et sous-sol :

Le site ne manipulant ni ne rejetant de produits dangereux de manière notable (seulement de faibles

stocks de fioul, GNR, détergents et raticides, très encadrés), il est dispensé de la production d'un rapport de base des sols.

#### 1.4.4. Bruit :

Le trafic estimé est de 294 camions par an, soit 6 par semaine, circulant uniquement entre 6h et 22h. La livraison d'aliment engendre 60 dB, atténués à 10 dB pour le riverain le plus proche (à 400 m), bien en dessous du seuil d'émergence admissible de 75 dB.

#### 1.4.5 à 1.4.8. Vibrations, Lumière, Chaleur, Radiations :

Les nuisances sont négligeables, les sources de chaleur/lumière/vibrations n'étant que temporaires ou indirectes (engins à vitesse limitée, renouvellement d'air), et les radiations inexistantes.

#### 1.4.9. Déchets (Stratégie de traitement) :

En phase de fonctionnement, 480 tonnes d'éléments fertilisants (fientes préséchées commercialisables) seront générées. Les cadavres sont stockés au congélateur et collectés par équarrissage (ATEMAX). Les emballages, plastiques (DIB) et déchets vétérinaires (DID) sont triés et expédiés en déchetterie ou repris par des spécialistes.

## **2. DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LEUR EVOLUTION**

Sans le projet, le milieu resterait identique à sa situation actuelle (pas d'évolution).

Avec la mise en œuvre du projet (qui ne nécessite aucune nouvelle artificialisation), l'environnement reste préservé : l'unique augmentation porte sur les volumes d'eau prélevés (hausse contenue de 500 m<sup>3</sup>) et sur l'émission de polluants atmosphériques (hausse de 1 212 kg/an d'ammoniac liée au surplus d'animaux), compensée par des méthodes d'élevage performantes garantissant l'exportation totale des fientes hors du site.

## **3. DESCRIPTION DES FACTEURS SUSCEPTIBLES D'ETRE AFFECTES DE MANIERE NOTABLE (INCIDENCES DIRECTES/INDIRECTES)**

### **3.1. La population :**

Le bourg central de Saint-Morel (180 habitants pour 12 km<sup>2</sup>) se situe à 1 300 m du site. L'habitation la plus proche se trouve à 420 m.

### **3.2. La santé humaine :**

Le secteur ne comporte pas d'établissements sensibles (maisons de retraite, crèches) à l'exception des écoles éloignées du site.

### **3.3. La biodiversité :**

La zone est un milieu de transition (chêne pédonculé, hêtre, sanglier, renard roux, milan royal). Les zones protégées sont lointaines : le site Natura 2000 "Vallée de l'Aisne" est à plus de 5 km, et la ZNIEFF la plus proche est à 1,5 km.

### **3.4. Les terres, le sol :**

Zone de transition géologique ("Champagne crayeuse" et "Argonne"), le sol est marqué par la "Gaize d'Argonne" (siliceuse) et de la craie marneuse.

### **3.5. L'eau :**

Situé sur le bassin versant de l'Aisne, le point d'eau de surface le plus proche est le Ruisseau du moulin de Corbon, à 320 m. Le projet suit les orientations de réduction des pollutions du SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 (transformation des effluents pour prévenir les risques liés aux nitrates).

### **3.6. L'air et 3.7. Le climat :**

Le suivi régional par "ATMO" indique une qualité de l'air ambiant plutôt bonne. Le climat est tempéré océanique dégradé, avec une pluviométrie de 750 à 850 mm/an et des hivers froids.

### **3.8. Biens matériels, 3.9. Patrimoine, et 3.10. Paysage :**

Aucun impact matériel localement, et l'église classée Saint-Maurice est trop éloignée pour être impactée. Le paysage de bosquets et zones humides reste préservé.

## **4. DESCRIPTIONS DES INCIDENCES NOTABLES**

### **4.1. et 4.2. Construction et Ressources :**

Absence d'impact foncier car aucune démolition/construction n'a lieu. La consommation d'eau passera de 2 500 à 3 000 m<sup>3</sup>/an via la nappe sans impacter négativement l'infiltration pluviale.

### **4.3. Émissions :**

L'augmentation du troupeau augmente proportionnellement l'ammoniac et la poussière. Les odeurs et le bruit (camions à allure réduite) seront gérés, ne provoquant aucune gêne émergente.

### **4.4. Risques pour la santé et l'environnement :**

*Risques chimiques* : L'exportation de l'intégralité des fientes sous forme d'engrais organique (pas de plan d'épandage) permet de protéger les eaux et riverains locaux contre la surfertilisation en nitrates, phosphore, et métaux lourds (cadmium). La teneur ambiante en ammoniac reste de l'ordre de niveaux jugés sans risques.

*Risques biologiques et pulmonaires* : Le risque d'inhalation de poussières (qui transportent les "endotoxines" et provoquent asthme ou syndrome ODS) est contrôlé par une vitesse réduite en voirie extérieure et une extraction fermée des bâtiments. Le suivi de la grippe aviaire est strict (4 chiffonnettes de test par lot, confinement régulier) et aucune dissémination n'est permise via l'export propre des matières organiques.

### **4.5. Cumul d'incidences :**

Aucun cumul de nuisance puisqu'il n'y a pas d'autre projet ICPE local.

#### **4.6. Incidences climatiques :**

Le cycle du carbone sera influencé par la respiration des volailles (CO<sub>2</sub>) et la dégradation de leurs déjections (N<sub>2</sub>O, CH<sub>4</sub>). Le projet reste néanmoins vulnérable à long terme : canicules (surmortalité du troupeau), et déficit hydrique (hausse du coût de l'aliment).

### **5. INCIDENCES NEGATIVES LIEES AUX RISQUES/CATASTROPHES MAJEURES**

#### **5.1. et 5.2. Risques identifiés :**

Risque d'incendie (séchage, installation électrique, cuve fioul) et risque minime d'explosion atmosphérique dans les silos à aliments. Le principal effet néfaste résulterait du ruissellement des eaux d'extinction d'un feu vers les sols.

#### **5.3. Mesures correctives :**

Installations électriques vérifiées tous les 5 ans, nettoyage strict des poussières pour limiter l'inflammabilité, présence d'extincteurs et sols imperméables.

### **6. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION EXAMINEES**

#### **6.1. Réutilisation de l'eau pluviale :**

Écartée car elle nécessitait la création de vastes bassins (500 m<sup>3</sup>), et surtout, car elle menaçait la sûreté sanitaire du troupeau (eau non décontaminée, exposée à la faune sauvage).

#### **6.2. Valorisation par plan d'épandage local :**

Écartée car le projet aurait immobilisé 140 ha par an, un procédé très rigide face à la météo qui augmente considérablement les nuisances olfactives de voisinage et les risques de lessivage des nitrates, à l'inverse d'une exportation encadrée.

#### **6.3. Importation d'œufs :**

Écartée car incompatible avec la souveraineté alimentaire, la production d'œufs alternatifs "hors cage", et extrêmement pénalisante pour le bilan carbone lié au transport international.

### **7. MESURES ERC (ÉVITER, REDUIRE, COMPENSER)**

#### **7.1. Économies d'énergie :**

Pose d'une isolation optimale en "panneaux sandwich" (toiture/rampants à 25 €/m<sup>2</sup>, parois à 20 €/m<sup>2</sup>) permettant de limiter les besoins en chauffage/ventilation. Le choix de LED économes réduira le poste éclairage de 20 à 35 %. Les moteurs des ventilateurs seront nettoyés pour diviser potentiellement la consommation électrique par deux.

#### **7.2. Économies d'eau :**

Installation de pipettes d'abreuvement équipées de "coupelles anti-gaspi", ce qui épargnera jusqu'à 30 % de la ressource en eau tout en protégeant les fientes de l'humidité (qui accroîtrait fortement les

émissions d'ammoniac).

### **7.3. Excrétions / Émissions (Traitement et Air) :**

*Système volières* : Un processus permanent d'insufflation d'air sur un tapis assèche mécaniquement les fientes et empêche la ponte des mouches et l'émission d'ammoniac (-85 %).

*Alimentation en phase* : La formulation fine des aliments selon le stade physiologique permet de réduire l'excrétion d'azote et de phosphore de 15 à 35 % (les rejets ammoniacaux chutant de 45 %).

*Transformation* : Toute la litière est convertie en engrais organique commercialisable pour vider le site rapidement.

*Captation des poussières* : Au lieu d'évacuer l'air vicié et chargé de particules vers l'extérieur, il est expulsé à l'intérieur du hangar de stockage fientes, le bâtiment faisant office de filtre naturel.

## **8. MODALITES DE SUIVI DES MESURES**

### **8.1. et 8.2. Suivi Énergie et Eau :**

Validation via une vérification visuelle stricte des composants, de l'état de l'isolation, des LED et des fuites potentielles sur le système d'abreuvement.

### **8.3. Suivi Excrétions/Émissions :**

Traçabilité assurée par la rédaction du BRS (Bilan Réel Simplifié) mesurant précisément la qualité de l'alimentation. Les bons de transport feront foi pour certifier l'exportation effective de l'engrais organique. Les registres de déchets, d'eau et d'interventions permettront une gestion environnementale continue.

## **9. METHODES DE PREVISION ET ELEMENTS PROBANTS**

### **9.1. Analyse de l'état initial :**

Méthodologie combinant les référentiels professionnels publics : CORPEN/ITAVI pour les rejets azotés, CITEPA pour les pollutions de l'air, réseaux ATMO, BRGM (Infoterre) pour les sols, Météo France et registres IGN.

### **9.2. Évaluation des incidences :**

Modélisation basée sur le retour d'expérience spécifique de l'aviculture et les normes de l'industrie.

## **10. AUTEURS DE L'ETUDE**

Le dossier technique a été structuré par M. Yves-Marie TOUBLANC (bureau d'études "ARDIE Concept"), collaborant avec l'exploitant M. Sylvain GOUBLE. Le bureau ARDIE Concept garantit sa neutralité et son expertise via sa signature de la "charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale".